

La double casquette du procureur Daniel Zappelli

> **Genève** Le magistrat apparaît comme administrateur de deux sociétés panaméennes

> Il vient d'entreprendre des démarches pour liquider ces activités

David Leloup

Peut-on être à la fois gestionnaire d'entités opaques dans les paradis fiscaux et magistrat chargé de traquer la fraude et le blanchiment? Neuf ans après son élection au poste de procureur général du canton, Daniel Zappelli apparaît toujours au registre des sociétés panaméen comme gérant de deux sociétés offshore: Astromar Investments SA, créée en juin 1987, et Zigma Marine Services SA, fondée trois ans plus tard.

D'après les actes notariés que *Le Temps* s'est procurés, Daniel Zappelli a été nommé administrateur et trésorier d'Astromar en décembre 1993 avec pouvoir de signature individuelle, ce qui signifie qu'il peut engager légalement la société seul. Quant à Zigma, il en est devenu administrateur et secrétaire dès sa création, en juin 1990.

Daniel Zappelli a en outre administré deux autres offshore, Gems Distribution International SA et Precious Stones International SA, également avec pouvoir de signature individuelle, de mars 1993 à leur

dissolution en 1995 et 1996. Lorsqu'il a pris ces fonctions, Daniel Zappelli était jeune avocat collaborateur au sein de l'étude de Me Enrico Monfrini, qui administre également ces offshore depuis Genève.

Créées devant notaire par le cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, sorte de grossiste spécialisé dans la vente en masse de structures offshore, les quatre sociétés sont dotées d'un capital de 10 000 dollars réparti en 100 actions au porteur. Leur objet social est tellement large qu'elles peuvent exercer à peu près n'importe quelle activité. Elles peuvent aussi «agir en tant qu'initiateur ou bénéficiaire de trusts en République de Panama ou à l'étranger», et donc potentiellement servir de vé-

L'existence de ces sociétés est susceptible de mettre Daniel Zappelli dans une position délicate

hicules opaques dans des montages visant à masquer l'identité de leurs ayants droit économiques. D'autant qu'à ce jour, le Panama n'a toujours pas quitté la liste grise de l'OCDE des paradis fiscaux non coopératifs.

Sollicité de multiples reprises, Daniel Zappelli n'a pas toujours répondu directement à nos questions. Selon son porte-parole Christophe Tournier, le procureur général a été «extrêmement surpris» d'apprendre que son nom figure toujours parmi les administrateurs d'Astromar et Zigma, alors qu'il n'aurait plus dû l'être depuis le 31 mai 1996, date de son départ

de l'étude de Me Monfrini et de son entrée dans la magistrature.

Quant à Me Monfrini, il indique que c'est lui, à l'époque, qui a demandé à son employé d'alors de siéger au conseil d'administration de ces offshore. Et il précise que Daniel Zappelli n'était «ni actionnaire, ni propriétaire économique de ces sociétés, et n'a pas reçu de rémunération quelconque pour ces mandats, hors son salaire de collaborateur».

Me Monfrini ajoute que son étude a été «dessaisie» du dossier Astromar le 27 février 1996. Il ne fournit aucune date concernant le dessaisissement de Zigma. «Mes dossiers concernant ces sociétés ont été détruits 10 ans après la fin de mon mandat», justifie l'avocat.

Concernant le fait que le registre des sociétés panaméen annonce Astromar et Zigma en vie, Me Monfrini avance l'explication suivante: «Le représentant local à Panama, Mossack Fonseca, m'avait assuré que ces sociétés avaient été radiées avant le départ de M. Zappelli de mon cabinet et que les frais relatifs à ces offshore n'avaient plus été payés, ce qui conduisait à leur radiation automatique. Cette information m'a encore été confirmée il y a quelques jours, de sorte que la source de l'erreur est manifestement imputable à Mossack Fonseca.»

Qui a payé les frais annuels de ces deux coquilles pour les maintenir en vie – soit quelque 300 dollars de taxe gouvernementale et 250 dollars d'honoraires pour l'agent résident? Pour quel type de clients Daniel Zappelli a-t-il été «prête-nom» au sein de ces quatre offshore? Et quel était l'objet de ces sociétés? Me Monfrini se retranche derrière le secret professionnel auquel il est asreint, et rappelle que le procureur



Daniel Zappelli. Selon son porte-parole, le procureur général a été «extrêmement surpris» d'apprendre que son nom figure toujours parmi les administrateurs d'Astromar et Zigma. ARCHIVES

général, en tant qu'ancien avocat, y est également soumis «même après avoir quitté le barreau».

L'existence de ces sociétés est susceptible de mettre Daniel Zappelli dans une position délicate, en particulier dans l'affaire Abacha, où il représente le Ministère public et Enrico Monfrini la partie civile.

L'avocat, qui représente aussi Haïti dans les procédures de restitution des fonds du clan Duvalier, reconnaît qu'il est administrateur d'environ 80 sociétés, fondations et

trusts, et rappelle qu'il s'agit d'activités parfaitement légales et contrôlées en Suisse. «Les offshore que j'administre ne sont pas toutes des sociétés qui ont pour but d'échapper au fisc des pays dont mes clients sont ressortissants. Mais certaines le sont», concède-t-il. «Je trouve inadmissible, comme certains de mes clients, que le fisc «tonde le mouton» pour plus de la moitié de ses revenus.»

Au nom du secret professionnel, Me Monfrini refuse d'indiquer si As-

tromar, Zigma, Gems Distribution et Precious Stones avaient pour vocation de flouer des autorités fiscales étrangères. Il précise juste qu'à la demande de Daniel Zappelli, il vient d'entreprendre des démarches pour liquider Astromar et Zigma.

D'après la loi sur l'organisation judiciaire, les magistrats ne peuvent en aucun cas exercer une autre activité lucrative ou «susceptible de nuire à leur indépendance, à la dignité de leur fonction ou à l'accomplissement de leur charge».

Autrement dit

La libre circulation et le vote de la classe moyenne



Daniel Binswanger*

Qui a peur de la libre circulation des personnes? Tel pourrait être le nom de l'étrange partie de cache-cache qui décidera des prochaines élections nationales. Depuis à peu près deux mois, le débat sur l'immigration ne cesse de s'intensifier. Il y a quatre semaines, j'ai déjà consacré ma tribune à ce sujet. Depuis, un rapport remarquable, publié par l'Union syndicale suisse a apporté de nouvelles données économiques qui ne feront rien pour calmer les esprits. Il démontre notamment que l'accroissement des disparités salariales est beaucoup plus important qu'on a pu le croire jusqu'ici. Il fournit également une estimation précise de l'évolution des revenus disponibles. La démonstration est faite que l'accroissement des inégalités n'est pas

seulement le fruit de la hausse des prix (et notamment des loyers) mais aussi le résultat direct de l'action politique. Les réformes fiscales des dernières années avaient une fâcheuse tendance à toujours favoriser les contribuables les plus aisés. Elles ont renforcé les disparités de façon significative.

Une analyse des conséquences de la libre circulation émanant du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) tente en revanche d'infléchir le débat dans le sens opposé: elle démontre, chiffres à l'appui, que la libre circulation, loin d'alourdir les déficits de la sécurité sociale helvétique, contribue substantiellement à l'assainissement de son bilan. Les économistes du Seco fournissent en outre la preuve que le marché du travail n'est pas en danger d'être submergé par les immigrés et que le taux de chômage de la main-d'œuvre disposant de la nationalité suisse n'est quasiment pas affecté par l'afflux de ressortissants de la Communauté européenne.

Pourtant, rien n'y fera: l'UDC défendra coûte que coûte son leadership en matière de mobilisa-

tion anti-européenne. Elle ne se laissera déborder ni par les mouvements écologistes qui s'inquiètent de l'augmentation de la population qui vit sur le territoire suisse, ni par les nombreuses critiques de gauche qui estiment, à juste titre, que la libre circulation contribue à la précarisation des classes moyennes.

Quel impact aura la perte du pouvoir d'achat de la classe moyenne sur son vote?

Avec le lancement de son initiative pour la renégociation des accords bilatéraux, l'UDC entend clairement réaffirmer son rôle de première force de résistance contre l'Union européenne.

Tout le monde sait, y compris les dirigeants de l'UDC, que la libre circulation des personnes est un bienfait pour l'économie suisse. Mais qui osera encore prendre le risque de la défendre sans ambages alors que nous nous approchons de l'échéance électorale?

Sur le plan politique, la question qui se pose est simple: quel impact aura la perte du pouvoir d'achat des classes moyennes sur le vote de cette couche de la population? Il y a de fortes chances que nous assisterons à la colonisation des classes moyennes par le vote UDC. Jusqu'ici, le discours xénophobe séduisait surtout les catégories les plus défavorisées de l'électorat. Aujourd'hui, le rejet de l'ouverture pourrait gagner du terrain. Si c'était le cas, l'UDC sortirait à nouveau gagnante de ces élections législatives.

Alors, quelle est la parade qui pourrait sauver les autres partis de la débâcle? Il faut avoir le courage d'attaquer les maux à la racine: si les inégalités grandissantes dépitent les électeurs, il faut prendre des mesures pour en limiter la croissance, par exemple par une fiscalité plus progressive. Sinon, le résultat des élections est facile à deviner: les recettes de l'UDC prévaudront et les électeurs se laisseront convaincre que le mal à éradiquer est l'ouverture elle-même.

*Rédacteur à «Das Magazin».

L'UDC unanime pour combattre l'immigration

> **Assemblée** Une initiative sera lancée

A l'unanimité, les délégués de l'UDC ont approuvé samedi le lancement d'une initiative visant à limiter l'immigration. Le parti, qui s'était réuni à Einsiedeln, souhaite réintroduire des contingents et renégocier l'accord de libre circulation conclu avec Bruxelles.

«L'immigration est aujourd'hui illimitée et incontrôlable», a déploré Walter Wobmann, président de la commission «étrangers» au sein de l'UDC. Elle doit à nouveau être dirigée de manière autonome. Pour le parti, l'immigration est responsable de nombreux problèmes démographiques comme la surcharge en matière de transports et d'approvisionnement énergétique.

Rappelant que le nombre d'immigrants a dépassé de 330 000 celui des émigrants ces quatre dernières années, le président Toni Brunner a attaqué le Conseil fédéral et la ministre de la Justice, en particulier, incapable, selon lui, d'apporter des solutions. «Madame Sommaruga n'est qu'une séductrice qui n'a jusqu'à présent produit que du vent.» De son côté, Christoph Blocher s'en est pris aux accords de Schengen, Dublin et à la libre circulation des personnes, «projets mégalomanes par excellence».

Pour réduire le solde migratoire, l'initiative de l'UDC prône la réintroduction de plafonds et de contingents de migrants. Ces limites seraient fixées annuellement en fonction des besoins et intérêts économiques de la Suisse. Toutes les catégories d'étrangers seraient concernées, frontaliers compris. A l'embauche, le principe de la priorité aux Suisses devrait s'appliquer. L'initiative réclame aussi des critères stricts pour l'octroi de permis de sé-

jour. Pour être autorisé à s'établir ou à séjourner en Suisse, il faudrait prouver l'obtention d'un emploi, sa capacité d'intégration et les moyens de subvenir à ses besoins.

La loi devrait régler les détails. L'UDC songe à un système de points attribués, comme au Canada ou en Australie, selon une série de critères d'intégration. Le texte du parti refuse tout droit établi à un séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales.

Des patrons à l'offensive

Cette initiative alarme d'ores et déjà les milieux économiques, concernés au premier chef. Dimanche, la *NZZ am Sonntag* a rapporté le contenu d'une lettre ouverte signée par 140 dirigeants économiques se disant «très inquiets» de cette démarche. Rédigée par les amis du Parti libéral-radical, la lettre est notamment signée, rapporte le journal dominical, par Peter Gomez, président du conseil d'administration de la bourse suisse, et Raymond J. Baer, président de la banque Julius Baer. Le succès de pareille initiative remettrait en question des centaines de milliers de places de travail, prévient le texte qui accuse «une attaque irresponsable» des bilatérales. **LT/ATS**

● Vendredi, la direction de l'UDC avait convoqué ses cadres au Grütli. Cette réunion a suscité la critique de la Société suisse d'utilité publique qui gère les lieux. Son règlement prévoit que les partis n'ont pas d'autorisation pour se réunir au Grütli. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a précisé qu'il voulait pouvoir s'exprimer partout, sans devoir demander d'autorisation. (ATS)

La mère des jumelles demande un médiateur

> **Disparition** La mère d'Alessia et Livia plaide pour la création d'une structure d'aide aux familles

Alors qu'elle espère toujours retrouver Alessia et Livia, la mère des jumelles disparues de Saint-Sulpice (VD) critique l'absence en Suisse de structure accompagnant les proches de personnes disparues.

«Je me suis retrouvée toute seule avec mes proches», déplore Irina Lucidi dans une interview au *Matin*

Dimanche. En Suisse, «il n'y a pas d'institution spécialisée dans les enlèvements parentaux, les fugues, les rapt d'enfants par des tiers». Et Irina Lucidi de citer en exemple la France, où «une permanence téléphonique offre un support juridique et une aide psychologique».

Or, un soutien de ce type est crucial pour les proches, souligne-t-

elle. «Un parent a besoin d'être informé lorsqu'il vit un tel drame. Il a besoin de connaître l'évolution de l'enquête. A moi, la police me disait juste: «On n'a rien de neuf.» Les victimes ont besoin d'être rassurées. Si elles ne le sont pas, c'est terrible.»

Pour remédier à la situation, la mère des jumelles propose la création d'un poste de médiateur. Ce-

lui-ci ferait le lien entre la famille du disparu, la police, les avocats et les autres intervenants. Il pourrait aussi parler au nom de la famille.

Quant à ses deux filles disparues, Irina Lucidi souhaite que les recherches se poursuivent, «qu'elles soient vivantes ou qu'elles aient été tuées, comme Matthias l'a écrit dans l'une de ses lettres». **ATS**